

Le programme des partis à la loupe

20



Comment les partis entendent-ils répondre aux préoccupations des citoyens ? Mobilité, sécurité, migration, santé, enseignement... A dix jours des élections, « Le Soir » se penche chaque jour sur ces enjeux qui imprègnent notre quotidien.

JUSTICE

Faut-il une justice plus sévère pour les délinquants toxicomanes ?

A Charleroi, la Chambre de traitement de la toxicomanie propose un programme d'accompagnement d'un an aux consommateurs de stupéfiants pour leur éviter la prison. Avec l'objectif de réduire la récurrence. Immersion dans la justice dite « restaurative ».

REPORTAGE

XAVIER COUNASSE

Ilona n'a pas encore 10 ans. Ce jour-là, le 16 janvier 2023, elle se sent mal. Très mal. Au point d'être admise à l'hôpital. Elle aurait avalé de l'ammoniac. Mais ses analyses sont négatives. Jusqu'à ce que les médecins comprennent : elle est positive à la cocaïne.

C'est que ses parents, Jeff et Natacha, ont pris l'habitude de fumer du crack devant elle. Ils y ont goûté un soir de Nouvel An, pour la première fois. Comme c'était bien, ils ont regoûté. En soirée. A l'occasion. Régulièrement. Puis quotidiennement, au milieu du salon. Au point d'intoxiquer leur fille (qui s'en sortira sans séquelle). « On a frôlé la catastrophe, dans ce dossier. J'en ai vu d'autres où, finalement, les enfants n'ont pas survécu », entame Jérôme Brichet, substitut du procureur du Roi de Charleroi. Pour chacun des parents, jugés devant le tribunal correctionnel de Charleroi, le magistrat réclame une peine de deux ans de prison. « Vous avez empoisonné votre fille, vous représentez un danger pour la société », poursuit Brichet. Avant d'offrir une alternative. « On verra dans un an si je reviens sur ces réquisitions si vous pouvez démontrer que vous avez arrêté. »

Parce que l'audience du jour, en ce mardi 28 mai, est un peu spéciale. Une fois par mois, Etienne Davio préside la Chambre de traitement de la toxicomanie (CTT) à Charleroi. Elle a pour particularité de ne pas juger tout de suite les « toxicomanes délinquants » (c'est comme ça qu'ils disent)... mais de leur proposer d'entrer dans un programme d'accompagnement, généralement d'un an, pour les libérer de leur addiction. Et si tout se passe bien, la sanction – prononcée en fin de parcours – est réduite à une peine de travail, voire à une suspension du prononcé. Pour éviter la prison.

« Je reconnais que c'est de l'inconscience », confesse le père. « On a commencé la cocaïne à 31 ans. C'était occasionnel. Puis je suis tombé dans l'engrenage. Avec des crises de paranoïa, d'anxiété, de violence. » Une fois shooté, le couple se cogne régulièrement dessus. Ils sont également poursuivis pour « coups et blessures réciproques ».

Regarder l'avenir autrement

Ilona et sa sœur ont été placées pendant huit mois chez la grand-mère. « On s'est soigné, on a fait ce qu'il fallait. Là, nous sommes abstinents depuis juillet 2023 », assure la mère face au juge. Mais il va falloir le prouver. C'est le moment un peu solennel de l'audience. Le procureur Brichet leur propose d'intégrer la CTT. Ils sont partants. Le juge



Jérôme Brichet, substitut du procureur du Roi, et Etienne Davio, président de la Chambre de traitement de la toxicomanie de Charleroi. © P-Y. THIENPONT.

Davio aussi. Ce dernier va donc leur préparer une lettre d'engagement, sorte de contrat à respecter pour entrer dans la procédure. Il ne faut plus commettre d'infraction. Faire des tests mensuels pour prouver qu'on est abstinent. Ne pas compenser en sombrant dans l'alcool (pas plus de deux verres par jour)...

La lettre est signée en direct. Puis le juge conclut. « Vous êtes à présent intégrés dans la procédure. Je compte sur vous pour respecter vos engagements. On se reverra de mois en mois. Dans le meilleur des mondes, tout se passe bien et ça permettra d'envisager une sanction vous permettant de regarder l'avenir autrement. Dans le scénario du pire : on arrête le suivi. » Et la peine sera plus salée.

Juste avant, Thorgan a également signé un pacte avec la CTT. Il s'était fait griller par la police avec 1.155 euros, 314 grammes de cannabis et une balance de précision à son domicile. L'enquête de téléphonie a démontré qu'il était revendeur. « Non, gros, 160 c'est déjà le prix le plus bas. Tu prends pas assez pour que je te le vende à 150. »

Le proc veut lui confisquer 36.000 euros, lui coller une lourde amende et un enfermement de quinze mois. « On verra s'il représente toujours un danger pour la société au terme du parcours de soins », plaide Jérôme Brichet.

Mais Thorgan semble déterminé à sortir de cette mauvaise passe. « Ça m'a quand même fait très peur. Puis mes parents m'ont bien remis en place. Hormis à l'une ou l'autre reprise, je n'ai plus consommé. Puis j'ai signé un CDI. Mon patron est content de moi et veut m'aider. » Le président Davio ajoute alors, parmi les conditions de la lettre d'engagement : « Conserver son emploi. » Avant de lui souhaiter « un bon démarrage dans cette procédure ».

Des comptes à rendre

Le lendemain de leur intronisation, Thorgan, Jeff et Natacha sont attendus à Châtelet pour un premier rendez-vous chez Alter Ego, un service d'aide aux délinquants toxicomanes. « On garantit une prise en charge quasi immédiate. Lorsqu'ils sont envoyés par la CTT, ils peuvent contourner la liste d'attente », explique Emelyne, criminologue chez Alter Ego. « On leur offre un endroit où ils sont sûrs d'être écoutés, en confiance. Ce qui libère la parole. Nous ne sommes

pas là pour les juger », poursuit sa collègue Louise.

Cela fait partie du contrat quand on entre dans la CTT : se présenter à tous les rendez-vous avec les spécialistes d'Alter Ego. Au fil des entretiens, les psychologues tentent d'identifier le manque que la consommation vient combler. Et aident à mettre en place un plan de sevrage ou une admission dans un centre si nécessaire.

Dans un mois, notre trio devra revenir devant la CTT pour un premier entretien de suivi. Ils sont une vingtaine à être dans le processus en parallèle. « Ça les cadre vraiment beaucoup de devoir rendre des comptes tous les mois », reprend Emelyne. « Cette procédure n'est pas une faveur. Car on exige beaucoup des justiciables. Ce serait plus facile d'être condamné à une peine avec sursis », poursuit le juge Davio. Mais ce n'est pas la logique. Dans l'hypothèse du parquet, la délinquance est due à la toxicomanie. La CTT tente donc de mettre fin à la dépendance pour éviter la récurrence. « Ils sont là parce que la toxicomanie les a fait dérailler. Ce sont des délinquants qui ont besoin d'une prise en charge sur le plan médical », résume Etienne Davio.

Et dans plusieurs cas, ça a l'air de fonctionner. Lors des audiences de suivi du 28 mai, Lenny est toujours positif au cannabis, mais est descendu à un joint tous les deux jours et coupe avec de plus en plus de CBD (toléré). Thomas, admis il y a deux mois, fume toujours trois à quatre pétards par jour, mais il a trouvé un logement et est en train de remettre tous ses papiers en ordre. « Je suis impressionné, ça n'arrive pas souvent d'avoir un justiciable qui entame autant de démarches à la fois et qui a déjà l'étape

d'après en tête », applaudit le procureur.

Olivier en est à 20 mois d'abstinence. Il vient de s'inscrire à une formation d'ambulancier. « Encourageant », souligne le juge. Aïe. Il y a du fluo rouge dans le dossier de Timothée, qui a (re)craqué pour de la cocaïne à la suite d'une surcharge émotionnelle. « Mais je note une évolution positive malgré tout. Monsieur se montre collaboratif, il a envie de s'en sortir. Il est parvenu à stopper le cannabis. Oui, il y a une rechute de cocaïne, à une seule reprise. Mais je souligne son honnêteté d'en parler pour qu'on puisse travailler la situation. » Là, c'est l'assistante de justice qui parle. Le dernier maillon clé de ce processus. Elles sont deux à se partager le suivi des personnes engagées dans la CTT : vérifier tous les papiers, les tests sanguins et d'urine, fixer les rendez-vous. Et elles font rapport au juge, pour chaque cas, sur l'évolution du prévenu.

Douze années de vie perdues

Ça ne marche pas à tous les coups, bien sûr. Grégory, par exemple, a été surpris en flagrant délit de vente de cannabis. Alors qu'il s'était engagé à stopper toute activité illicite. Le procureur veut le sortir de la CTT et requiert « un an de prison ferme vu le risque de récurrence ».

Un autre consomme toujours 20 comprimés de Diazépam par jour. Il est d'accord d'être hospitalisé sur-le-champ... mais personne ne veut l'accueillir. Quitte à sortir (un peu) de son rôle, l'assistante de justice va faire les démarches pour lui auprès d'associations.

Quant à John, il ne s'est pas présenté à son premier rendez-vous avec l'assistante de justice. Enfin, il a été jusqu'à l'accueil, puis s'est volatilisé. « Je suis allé à la maison de justice. Mais en fumant une cigarette, je suis tombé sur un pote et je l'ai suivi », raconte-t-il. Inadmissible, gronde le procureur. Qui va lui tendre la main une dernière fois. « Ce qui me désole, ce sont ces années de vie perdues. Douze ans qui s'envolent, démontrent les études. Nous, on essaye de vous rendre du temps. Si vous n'êtes pas preneur, on le saura le mois prochain », tranche le juge.

Chaque passage illustre les ravages des stupéfiants. L'un a volé trois jeux vidéo chez Dreamland pour s'acheter une dose. L'autre a jeté ses clés dans le visage de sa mère, lui fendant la lèvre. Un trois-

Les employés d'Alter Ego (un partenariat entre la ville de Châtelet et l'ASBL Trempline) s'occupent du suivi des toxicomanes.

© P-Y. THIENPONT.

